

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 20 OCTOBRE 2015 A 20H00

L'an deux mil quinze, le mardi 20 octobre à vingt heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Serge POINTEAU.

Date de la Convocation et d'affichage : 09/10/2015

Présents : MM. POINTEAU Serge – MEIGNAN Roland – GUENERY Sandrine - BELLEY Fabien – FERRE Sylvie - LANDAIS Linda - André LAUNAY - Samuel ROUEIL - TOURATIER Tony - DURAND Katia

Excusés : Dominique BORDEAU -

Secrétaire : André LAUNAY

1. Procès-verbal de la séance du 17/09/2015

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Demande de Fonds d'Accompagnement Rural – Approbation du projet d'aménagement de la zone de loisirs – Délibération n°58-2015

Le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de la zone de loisirs, il peut être fait appel au Fonds d'Accompagnement Rural de la communauté de communes.

Ce dispositif s'applique pour les communes de moins de 300 habitants
L'opération se caractérise par l'aménagement de la zone de loisirs :

- Réfection et enrochement des berges en partie effondrées,
- désenvasement de l'étang,
- création d'une mare,
- extension du parking,
- création d'un terrain de jeux

Ce programme d'investissement, évalué à la somme globale de 20 660,50 € hors taxe, s'articule comme suit :

✓ Aménagement de la zone de loisirs 20 660,50 € HT

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural 2014-2016, et notamment du F.A.R. (Fond d'Accompagnement Rural) - Volet A "Investissements".

Aussi, afin de contribuer au financement de cette opération, la commune de Peuton va solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du volet A du F.A.R. à hauteur de 8500 €.

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

Nom du financeur	Montant
CCPG – Subvention FAR	8 500 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération "d'aménagement de la zone de loisirs", telle que décrite ci-dessus, le montant de l'investissement s'élevant à la somme de 20 660,50 € hors taxe;
- de statuer favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- l'autoriser à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 500 €, s'inscrivant dans le cadre du volet A du F.A.R. ;
- d'approuver le règlement du FCATR ;
- l'autoriser à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées ;
- lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'opération "d'aménagement de la zone de loisirs", telle que décrite ci-dessus, le montant de l'investissement s'élevant à la somme de 20 660,50 € hors taxe;
- statue favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- autorise M. le Maire à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 500 €, s'inscrivant dans le cadre du volet A du F.A.R. ;
- approuve le règlement du FCATR ;
- l'autorise à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées ;
- lui donne tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

3. Devis panneaux de signalisation pour chemins pédestres

M. le Maire présente un devis de la société VINYLE D'CO de Château-Gontier pour des panneaux de signalisation à disposer aux entrées des chemins ruraux de la commune suite à son arrêté d'interdiction de circulation pour les véhicules motorisés.

Le devis s'élève à 32€.

Ne s'agissant pas de panneaux réglementaires, il n'est pas donné suite au devis.

4. Devis entreprise PIGEON pour travaux de point à temps

M. le Maire présente un devis de la société PIGEON TP concernant des travaux de point à temps supplémentaires pouvant être réalisés cette année sur la commune.

Le devis s'élève à 2844 € pour 4 tonnes de point à temps à 711€ HT /tonne

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte le devis de la société PIGEON TP et autorise le maire à le signer.

5. Questions diverses

Compte-rendu réunion commission aménagement du 19/10/2015 concernant les illuminations.

La commission propose de faire appel à la société « Comptoir des illuminations » sise à Gorrion pour la location des illuminations, le montage et le démontage. Dix décors seront posés, deux arbres, une traversée et ligne le long de l'église. Le devis s'élève à 1342€ hors taxe.

Compte-rendu de la réunion commission surveillance des cours d'eau et de la pêche. L'agrandissement du parking sera effectué sans coupe d'arbre. Concernant la bonde d'étang « moine » il est préférable d'installer des planches plutôt qu'une vanne d'étanchéité.

Cérémonie commémorative du 11 novembre à Peuton : samedi 14 novembre à 18H15 place de l'église. Départ en cortège vers le monument aux morts, dépôt de fleurs et hommage aux victimes de la guerre. 19H messe à l'église. Vin d'honneur offert à l'issue de la cérémonie à la mairie.

Concernant le fleurissement de la commune pour la Toussaint, Tony TOURATIER, apporteur de la commission fleurissement, propose d'installer des jardinières de chrysanthèmes devant l'église .

Séance levée à 21 heures 15